



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2009/L.21
11 décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

**Trente et unième session
Copenhague, 8-12 décembre 2009**

Point 14 a) et b) de l'ordre du jour

**Questions administratives, financières et institutionnelles
Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009
Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat**

Questions administratives, financières et institutionnelles

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a pris note des informations relatives aux recettes et à l'exécution du budget au 30 juin 2009¹ et de l'état des contributions au 15 novembre 2009².
2. Le SBI a également pris note des informations relatives à l'examen périodique des fonctions et activités du secrétariat, telles qu'elles figurent dans plusieurs documents, en particulier le document FCCC/SBI/2009/11. Il a décidé d'examiner de nouveau cette question à sa trente-troisième session (novembre 2010), conformément à sa décision³, prise à sa vingt et unième session, de continuer d'examiner chaque année cette question.
3. Le SBI a décidé de recommander des projets de décision sur les questions administratives, financières et institutionnelles, pour adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième session (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBI/2009/L.21/Add.1) et par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBI/2009/L.21/Add.2).

¹ FCCC/SBI/2009/11.

² FCCC/SBI/2009/INF.10 et Corr.1.

³ FCCC/SBI/2004/19, par. 105.